

Saint Julien Labrousse

N°23 - Octobre 2015

Bulletin Municipal



Crédit photos Claude FOUGEIROL et CCPC

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Ce dernier bulletin de l'année souligne aussi l'effervescence de vos élus à préparer les festivités qui arrivent à grands pas et permet de répertorier les actions qui ont été faites ou seront faites sur la commune d'ici fin décembre.

Il est temps, également, pour ceux qui sont concernés, de bien procéder comme chaque année au ramonage des cheminées.

De la part de toute votre équipe municipale et membres du CCAS, passez de très bonnes fêtes de fin d'année et à l'an prochain.

Petit rappel : pour les nouveaux arrivants, consulter vite la page 3.

Je vous dis à très bientôt.

Bonne lecture.

Bien à vous.

Magali FOURET

SOMMAIRE

Edito

Le mot du maire P.1

Actualités de la commune

Conseil Municipal P.2
Informations diverses P.3- 5

Dossier

Lou Chastagner P 6-7

Humour

P 8-9

Histoire

Le nom des saints dans les communes ardéchoises P 10-11

Dates à retenir

P.12

ACTUALITES DE LA COMMUNE

Conseil Municipal

Numéro 23

Page 2

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 Septembre et le CCAS le 19 Septembre
Les Compte-rendu détaillés sont affichés à la Mairie et disponible sur notre site internet...

CCAS

Compte tenu de la loi NOTRe et du fait que le CCAS de la commune n'est financé qu'à partir du budget général de la commune, la perceptrice demande au Conseil de se prononcer sur le maintien ou l'arrêt du CCAS. Après explication et discussion sur ce sujet, il s'avère que la commune n'a pour ainsi dire aucunes dépenses relevant de l'aide sociale donc le maintien du CCAS n'est aucunement justifié.

Pour autant, les manifestations qui étaient existantes le resteront mais seront gérées par le Conseil et les bénévoles qui souhaiteraient nous aider comme à l'accoutumée. Les demandes d'aides sociales seront traitées dorénavant par le Conseil municipal.

Cabanes

Suite au projet de reprise par une société d'investissement du site des cabanes avec possibilité de récupérer les arriérés de loyers impayés de près de 16 000 euros, le Conseil doit se prononcer sur le type de bail à contracter avec cette société. Compte tenu de l'avis de la juriste, il convient d'opter pour un bail commercial et d'introduire des préconisations en faveur de la commune. Après réflexion, certains points sont abordés notamment la possibilité d'étendre à 20 cabanes de plus sur le site. Cela sera soumis à accord des différentes instances entre la commune et les instances de sécurité afin de savoir si le projet est viable, ce qui permettrait à la commune d'espérer un loyer supplémentaire permettant de récupérer une partie des loyers qui seront revus à la baisse sur le site existant.

Le Conseil approuve en général le projet avec accord sur l'arrêt du bail emphytéotique existant contracté par l'ancien Maire.

Projets 2016-2017

Mme FOURET demande au Conseil s'il a réfléchi sur des projets au profit de la commune. Rien ne ressort pour l'instant, de ce fait ce point sera traité lors du prochain conseil municipal de fin d'année, laissant ainsi le temps de la réflexion aux conseillers.

Sachant que la salle des fêtes sera sur 2 exercices comptables (2015 et 2016) étant donné le coût élevé des mises en accessibilité imposée.

Festivités de fin d'année

On note quelques inscriptions au Marché de Noël mais il faut continuer à travailler dessus car 28 emplacements sont à pourvoir pour cette manifestation annuelle qui aura lieu le 22 Novembre.

L'arbre de Noël et le repas des aînés auront lieu cette année le samedi 12 Décembre compte tenu des élections régionales qui se dérouleront le dimanche.

Point budgétaire

Mme FOURET fait état des dépenses et recettes en général.

Le budget reste correct et permet même de réaliser des dépenses supplémentaires afin de palier à l'embellissement du village pour les festivités ou de faire réparer un moteur de cloche défaillant.

Projet éolien

M. NARBOT demande de revenir sur le cas des éoliennes, Mme le Maire donne son avis (défavorable) sur le sujet et demande à ce qu'un tour de table soit fait pour recueillir les avis des autres conseillers, l'ambiance est un peu tendue du fait des avis divergents de chacun mais au moins chacun peut s'exprimer comme il l'entend.

Listes bénéficiaires

Lors de la réunion du CCAS, les listes des bénéficiaires pour l'arbre de Noël ou pour le repas des aînés ou colis ont été réactualisées.

ACTUALITES DE LA COMMUNE

Informations

Numéro 23

Page 3

Travaux en cours ou terminés

Un petit point sur ce sujet permet de se rendre compte que la commune poursuit ces projets :

- Au niveau de la voie rapide, celle-ci a été réparé suite aux intempéries de l'an passé. Il reste quelques bricoles afin d'assurer la sécurité de ce passage.
- L'enfouissement des lignes est enfin fini depuis le temps que ce dossier est en cours.
- L'intérieur du cimetière par mise en place de caveaux a été fait en début d'année.
- L'extérieur et notamment un parking fonctionnel seront fait d'ici les quelques semaines qui arrivent.
- Afin de palier aux infiltrations d'eau dans l'église une réparation est en cours.
- Un moteur de cloche va également être remplacé mais ceci n'était pas prévu
- Le tracteur a été changé, il sera équipé d'une benne, d'un relevage avant et d'un chargeur.
- Des guirlandes lumineuses pour Noël ont été achetées pour embellir le village.

Adapei

Du 5 au 11 Octobre, c'est la semaine des brioches ! Pour une bonne cause, des bénévoles passeront chez vous pour récolter des dons pour l'association Adapei qui vient en aide aux adultes handicapés.

Les brioches sont vendues comme habituellement au prix de 5 euros l'unité, vous pouvez aussi faire des dons supplémentaires en prenant ou pas des brioches.

Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles et nous vous remercions de votre participation.

Nouveaux arrivants

Afin de faciliter l'organisation des festivités ou la gestion de la voirie, merci de nous signaler toute installation définitive (ou temporaire pour la voirie) sur la commune.

Petits rappels :

- les personnes ayant plus de 65 ans et inscrites sur les listes électorales bénéficient du repas de fin d'année qui aura lieu le samedi 12 Décembre.
- les enfants inscrits avant le 1^{er} Novembre 2015 en mairie et ayant de 0 à 9 ans bénéficient de la visite du Père Noël et d'un cadeau !
- afin de faciliter les opérations de voirie (déneigement, débroussaillage, dégâts etc...), il est primordial de connaître la localisation des habitants périodiques ou nouvellement installés. Si vous êtes concernés, dépêchez vous de contacter vos élus ou le secrétariat de mairie au 04 75 29 06 48.

Salle des fêtes

Comme vous le savez déjà, elle doit être réaménagée au niveau accessibilité afin de se conformer à la législation. De ce fait, elle ne sera pas mise en location du 13 Décembre au 30 Avril 2016, le temps des travaux. Nous devrions recevoir une subvention de 50 000 euros à confirmer de la part de l'Etat étant donné le coût important de l'opération. Les salles associatives et la bibliothèque seront également concernées par les travaux obligatoires.

Cadastre

D'anciens documents du cadastre doivent faire l'objet de remise en état, le Conseil a validé cette opération avec paiement dès cette année.

La châtaigne

C'est la saison et nous vous rappelons que le ramassage est réglementé. Des producteurs en vivent, cela fait partie de leur revenu et nous vous demandons de respecter le travail qui est le leur. N'allez pas sur les parcelles privées ceci afin de ne pas vous voir punir par la loi. Profitez de ce fruit de saison et de territoire mais pas dans n'importe quelle condition, merci de votre attention.

Rappel sur les travaux soumis à autorisation de construire

« Les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire. » Telle est la règle de base énoncée par le code de l'urbanisme (article L 421-1).

Ce code définit dans ses articles R 421-1 à R 421-25 les travaux qui, en raison de leur importance, sont soumis, soit à permis de construire, soit à déclaration préalable.

Les explications suivantes concernent les cas les plus généraux et ne constituent pas une liste exhaustive du droit à construire.

Pour ce qui concerne les constructions nouvelles et les extensions de bâtiments, quels que soient les matériaux utilisés, une autorisation est obligatoire pour créer une surface supérieure à 5 (cinq) mètres carrés.

Si la construction est inférieure ou égale à 20 m² (surface de plancher ou emprise au sol), une Déclaration Préalable doit être déposée en mairie à l'aide d'un imprimé à demander en mairie ou à télécharger sur internet sur le site « service-public.fr » rubrique services en ligne et formulaires. Le dossier doit être accompagné de tous les documents obligatoires listés dans le bordereau qui accompagne l'imprimé de demande.

Si la construction est supérieure aux surfaces définies ci-dessus, un permis de construire doit être déposé sur le même principe.

Pour ce qui concerne les travaux sur un bâtiment existant.

Toute modification de l'aspect d'une construction, c'est à dire des parties visibles depuis l'extérieur (façades et toiture) doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable.

Un changement de destination d'une construction est soumis à minima à Déclaration Préalable ou à Permis de Construire s'il y a à la fois changement de destination et modification d'une façade ou des structures porteuses.

Pour l'application de ces règles, constitue un bâtiment l'édification d'une structure même légère utilisable pour une activité humaine, par exemple une terrasse si elle est de nature à créer de l'emprise au sol constitue une partie de bâtiment soumise à autorisation ainsi que toute construction en bois, ou autres matériaux légers type yourtes, cabanes dans les arbres, abris de jardin préfabriqués, etc.,.

D'autres types d'utilisation du sol, comme les caravanes installées sur un terrain autre que celui de l'habitation du propriétaire sont également soumis à autorisation (articles R 111-37 à R 111-40). Les mobil-homes et Habitations Légères de Loisirs (HLL) ne peuvent être installés que dans les campings dûment autorisés (articles R 111-30 à R 111-36), comme les yourtes, cabanes au sol ou dans les arbres qui en fonction de leur usage et de leur structure sont soit considérées comme des constructions liées à une activité touristique soit comme des habitations.

Les piscines, si elles sont installées pour une période supérieure à 3 mois, sont soumises à Déclaration Préalable à partir de 10 m² de bassin quelle que soit la structure, légère ou maçonnée, enterrées ou hors sol et à permis de construire au-delà de 100 m².

Vous pouvez vous renseigner pour tout détail complémentaire soit en mairie, soit auprès de la Direction Départementale des Territoires, Délégation Territoriale Nord Ardèche, antenne du Cheylard qui instruit tous les dossiers concernant notre commune.

ACTUALITES DE LA COMMUNE

Diverses informations externes

Numéro 23

Page 5

CHÂTAIGNERAIE : UN PATRIMOINE À ENTREtenir

En 2014, le Parc a accompagné les castanéiculteurs et les propriétaires de châtaigneraies dans la rénovation de leurs parcelles. Ces travaux de débroussaillage, d'abattage des rejets et d'élagage sont soutenus à hauteur de 50%, dans la limite de certains plafonds.

Ces aides sont mises en place dans le cadre du programme de reconquête de la châtaigneraie, conduit par le Parc des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture, et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). **Plus de 5000 arbres (150 dossiers) ont déjà été rénovés grâce à ces aides pendant les 2 campagnes précédentes.**

L'année 2014 fut également marquée par la forte progression du cynips sur le département. Face au cynips, il est important de continuer à entretenir les châtaigneraies. En effet, un châtaignier affaibli, peu entretenu, sera plus vulnérable face à ce nouveau ravageur. De plus, un châtaignier élagué aujourd'hui retrouvera sa pleine production lorsque la lutte biologique aura fait son effet.

Pour plus d'informations sur le programme de rénovation des châtaigneraies contactez **Camille Demené, au Parc des Monts d'Ardèche - 04 75 36 38 63**

Pour toute information sur le cynips, pour contribuer à la lutte biologique et à la sauvegarde de la châtaigneraie ardéchoise, rendez-vous sur www.cynips-chataigne-ardeche.com www.facebook.com/luttercontrelecynipsenardeche

12. COUPS DE POUSSE DU PARC

Le Parc des Monts d'Ardèche accompagne les communes, les communautés de communes et les associations pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux 12 thèmes, sur lesquels le Parc s'engage :

- **Rénovez vos terrasses et calades en pierre sèche**
- **Rénovation des châtaigneraies**
- **Valorisation d'un Géosite**
- **Mobilisez des écoles d'enseignement supérieur sur vos projets locaux d'architecture, d'urbanisme et de paysage**
- **Programmez des séances de cinéma au village**
- **Accueillez les expositions du Parc**
- **Optimisez l'affichage publicitaire et la signalétique commerciale**
- **Maîtrisez la circulation des véhicules motorisés**
- **Développez l'action culturelle et faites vivre le patrimoine**
- **Elaborer un bouquet énergétique à l'échelle intercommunale**
- **Optimisez et raisonnez l'éclairage de votre commune- Soutenez les projets scolaires et permettez aux enfants des centres de loisir de découvrir notre patrimoine**

Comment ça marche ?

Vous êtes un élu d'une commune, d'une communauté des communes ou d'une association du Parc, vous pouvez faire bénéficier votre structure d'un «Coup de pousse» du Parc des Monts d'Ardèche. Si l'un des thèmes proposés vous donne envie d'agir localement, contactez le Parc.

5ème GEOPARK DE FRANCE

La présidente du Parc, Lorraine Chenot a annoncé officiellement la **labellisation des Monts d'Ardèche en Geopark**, au pied du mont Gerbier de Jonc en septembre 2014. Elle était accompagnée par Georges Naud Président de la Société géologique d'Ardèche qui a contribué, aux côtés du Parc, à l'obtention de cette reconnaissance. A ses côtés également, Bernard Bonin Vice-Président du Conseil général de l'Ardèche qui a salué cette reconnaissance.

Les Géoparks représentent un réseau (European Geoparks Network, soutenu par l'UNESCO) d'une cinquantaine de territoires reconnus pour leur engagement dans la protection et la valorisation du patrimoine géologique dans 16 pays européens et regroupent 80 territoires dans le monde. En France : Chablais, Massif des Bauges, Parc naturel régional du Luberon, réserve géologique de Haute Provence et désormais le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

+ d'information sur le www.geopark-monts-ardeche.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, Maison du Parc - 07380 Jaujac

04 75 36 38 60 pnrma.fr

DOSSIER

LOU CHASTAGNER

Numéro 23

Page 6

Castanea sativa : arbre de la famille des Fagacées (Châtaignier, Chêne, Hêtre).

Étymologie : du grec "castanea" de Castanis, ville antique de la province du Pont (actuellement Turquie).

Origine : Asie Mineure, introduit dans les Cévennes par les Romains.

Espèces : châtaigniers japonais et chinois.

Habitat : essence de lumière ou de demi-ombre. Les jeunes châtaigniers préfèrent l'ombre. Il craint le grand froid et n'apprécie pas les terrains calcaires. Il se contente de sols pauvres, acides ou sableux. Il se plaît en Bretagne ou dans le Massif central. Il couvre 1,5% de la forêt française.

Rusticité : il supporte le froid jusqu'à -15°.

Durée de vie : 1000 ans.

Taille maximale : 30 m.

Croissance : rapide.

Écorce : lisse fissurée en long, brun foncé (arbre âgé). Tronc rectiligne. Rameaux anguleux.

Feuillage : caduc. Feuilles alternes, longues (20 cm), pétiolées, coriaces, à grosses dents pointues. À l'automne, les feuilles passent par un joli jaune, éphémère, qui vire rapidement au marron. Comme chez les autres Fagacées (chêne, hêtre), les feuilles de châtaignier restent sur l'arbre une partie de l'hiver. Elles sont marcescentes.

Le Châtaignier fleurit dans sa 20^{ème} année : les fleurs mâles sont en chatons jaunes, dressés de 12-20 cm, en juin-juillet. Fleurs femelles sont plus petites, à la base des chatons.

Les Fruits secs (akènes) sont dans la bogue : la châtaigne. Elle contient de la saponine et de la pectine.

La production de châtaigne est la plus importante entre 40 et 60 ans d'âge du châtaignier. Peu de châtaignier greffés sur la commune ont cet âge actuellement. Mais sans doute beaucoup de châtaigniers « bouches » (sauvages), qui ont parfois de très beau calibre de châtaigne...

Les espèces du genre Castanea sont toutes plus ou moins sensibles à des maladies graves, qui prennent localement de l'extension :

La maladie de l'encre est une maladie très grave du châtaignier (et du chêne) provoquée par des micro-organismes filamenteux autrefois classés parmi les champignons. Le micro-organisme attaque les racines et l'écorce de la base du tronc. Confusion possible : Une fissure d'où s'écoule un liquide noirâtre n'est pas forcément de l'« encre ». Cela peut être une gélivure, fente dans le tronc provoquée par le gel. Le suintement de liquide noir sur le tronc est en effet une réaction des arbres à la blessure de l'écorce et est non spécifique de l'encre.



DOSSIER

LOU CHASTAGNER

Numéro 23

Page 7

Le cynips du châtaignier, un micro-hyménoptère pondant dans les bourgeons et provoquant des chutes spectaculaires de production, voire la mort des arbres touche de plus en plus l'Europe. Certains mettent leurs espoirs dans les torymus, prédateurs naturels des cynips. Ce prédateur doit être élevé en laboratoire et expérimentalement lâché sur le Lot. Une variété de châtaigniers (Bouche de Bétizac) y semble plus résistante.



Galles du cynips

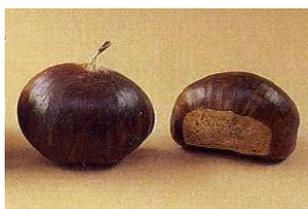
Le chancre de l'écorce, aussi appelé brûlure du châtaignier, chancre du châtaignier ou [endothia](#), est une [maladie cryptogamique](#) très grave du [châtaignier](#), apparue en France vers [1956](#), et qui a failli faire disparaître les châtaigneraies du sud de la France. Le [champignon](#) responsable de cette maladie est [Cryphonectria parasitica](#), un [ascomycète](#).



Reconnaitre quelques variétés :



de gauche à droite : Marron de Cugno, la Barbue, Bouche rouge, la Précoce Migoule et Bouche de Bétizac.



la [comballe](#), qui fut identifiée à la ferme des Combeaux de [Saint-Pierreville](#) et qui jouit d'une grande réputation ; la [merle](#), variété précoce et rustique, mais moins douce que la Comballe, a trouvé son terroir dans les combes fraîches.

« Lou chastagner » est depuis longtemps exploité pour ses « châtaignes », consommées par l'homme crues ou cuites ou encore transformées en farine, gâteaux ou en confitures, marrons glacés, glaces, soupes, pâtés végétaux ou non,
La Châtaigne d'Ardèche : Une A.O.C. à Saint-Julien-Labrousse : l'appellation d'origine contrôlée «Châtaigne d'Ardèche» s'étend en effet sur la totalité de notre commune.
D'autres utilisations de cet arbre sont également possible...

Le bois du châtaignier est utile pour la charpente, le parquet, la couverture (bardeaux). Le bois dur était utilisé autrefois dans la tonnellerie (fabrication de barrique de vins), la fabrication de piquets de clôture. Le bois de châtaignier donne un chauffage moyen. Le tanin de châtaignier est un conservateur d'ensilage, il est utilisé également au collage des vins, notamment dans le but d'éliminer une partie du fer en excès.

Le châtaignier renferme certainement un potentiel qui ne demande qu'à être valorisé dans une logique de développement durable.

Que faire pour créer une bonne association ?

La création d'une association est une belle chose car elle permet des échanges entre gens de bonne volonté, des relations entre gens de bonne compagnie et quelquefois des liens d'amitié.

Pour faire une bonne Association, il est impératif d'accepter le plus grand nombre.

Mais qui accepter, telle est la question ?

Les sujets la composant, sont divers et variés, chacun peut trouver la place qui lui convient et choisir sa catégorie.

Nul ne peut dire qu'il aura été maltraité ou mal traité et mal accueilli.

Il faudra faire fi des préjugés et accepter la plaisanterie au deuxième ou troisième degré et surtout ne pas penser que l'on puisse faire partie d'une quelconque secte ou d'un microcosme faussement génétique parmi les nombreux exemples choisis.

La liste qui suit n'est nullement exhaustive et chacun peut y trouver matière à discussion ou plutôt matière à sourire et à s'esclaffer.

Tout d'abord, on prend les grands et les petits, ensuite les gros, les moins gros ou les enveloppés et les minces voire les maigres, les joufflus, les rabougris, les échaldas et les durs ou les mous et surtout les durs qui sont mous ou les mous qui sont durs. De toute façon, en vieillissant, les raideurs se déplacent.

Sont acceptés les manchots avec leur crochet, les culs de jatte avec leurs béquilles, les unijambistes et leur prothèse, les sourds avec leur sonotone, les muets avec leur porte voix ou leur interprète, les chauves et leur perruque, les chevelus, les iroquois, les barbus, les imberbes, les glabres, les moustachus, les barbus moustachus, les rasés en entier ou à demi, ceux avec la mouche et ceux qui regardent voler les mouches.

Peuvent venir aussi les blonds, les bruns, les rouquins, les teints, les décolorés, ceux ou celles qui ont des mèches, même ceux ou celles qui ont des boutons, encore plus ceux ou celles qui ont des pansements ou des bandages.

Bien entendu, on ne peut échapper aux noirs, aux blancs, aux jaunes, aux peaux rouges même s'il n'en reste plus beaucoup et au métis ou métisses à la peau ambrée.

Il faut rajouter, les musulmans et les juifs, les bouddhistes et les hindouistes plus les témoins de Jéhovah et pour les puristes, on peut rajouter les Mormons.

Ne pas renoncer aux catholiques, aux protestants et aux agnostiques et athées. Être attentif aux pèlerins et aux bourgeois, aux nobles et aux curés voire aux vicaires et aux diacres et aux pasteurs. Pour le Pape, ce sera plus dur.

Il reste encore les académiciens, la famille des enseignants, les instituteurs, les divers professeurs, les inspecteurs d'académie, les directeurs, les proviseurs, les censeurs, les recteurs et tout le tralala....

Que dire des agriculteurs, des viticulteurs, des céréaliers, de ceux qui cultivent le cannabis, des dealers, des consommateurs, des commerçants, des industriels et des clients.

Il ne faut pas oublier les ouvriers, les vendeurs, les agents de maîtrise, les cadres, les encadrés, les recadrés et tous les salariés avec les employés et même les PDG.

Garder la forme avec les médecins, les chirurgiens, les infirmières, les kinés et les masseurs, pourquoi pas les manipulateurs et les radiesthésistes ou encore avec les dentistes, les vétérinaires, les proctologues et les neurologues, les cardiologues et surtout les psychologues.

Ne pas trop retenir les cons, les fayots mais préférer les libres penseurs, les philosophes, les maçons, les francs, les deux ensemble.

Faire équipe avec les plâtriers, les peintres, les carreurs, les plombiers, les ferronniers et les électriciens.

Figoler les équipes avec les menuisiers, les ébénistes, les charpentiers, les bûcherons, les chasseurs et les ramasseurs de champignons.

Pour boire un coup, prendre les barmans ou les cafetiers et surtout les serveuses.

Utiliser les architectes, les métreurs, les chercheurs, les maîtres d'œuvre, les apprentis, les techniciens, les informaticiens, les diplômés et aussi ceux qui sont sans diplômes.

Se laisser entraîner avec les athlètes de haut niveau, avec les sportifs en fauteuil, les fumeurs de pipe, les tireurs d'élite et ceux tireurs de litres...

Pour finir, car la liste peut être encore longue, garder le cap avec les politiques, de droite et de gauche, ne pas oublier les centristes, les sans étiquettes et les ultras, ce qui votent blanc ou qui ne votent pas, les sur et les sous doués, les retraités et tous les bénévoles de quelque bord qu'ils soient.

Et avec tout ce beau monde, on doit pouvoir créer une belle et bonne association.

HISTOIRE

Le nom des Saints dans les communes ardéchoises

Numéro 23

Page 10

98 communes sur 339 que compte le Département de l'Ardèche, commencent par le nom « Saint », il s'agit pour la plupart du temps des noms ou prénoms de Martyrs, décédés au temps des empereurs Romains.

Beaucoup sont évêques ou Papes et sont souvent issus de Palestine, Israël ou des pays limitrophes avec la Syrie ou encore Romains ou français.

Les informations sont tirées d'Internet et de Wikipédia. Elles sont souvent de source catholique et demande certainement une étude plus complète et plus exacte. Un tri a été effectué parmi les nombreux Saints existants selon les cas. Il a été choisi souvent les plus anciens (notamment chez les apôtres au 1^{er} siècle) ou ceux qui se rapprochaient le plus de l'Ardèche.

Saint-Agrève : Agrève, évêque du Puy, évangélise le plateau au 7^{ème} siècle, décès le 1^{er} février 602. Le village appelé autrefois Cinnacum (ville de Cinna) devient Sanctus Agrippa. (Saint Agrève)

Saint Alban : Désigne plusieurs saints chrétiens dont Alban de Vérulanium (aujourd'hui Saint Albans en Angleterre) (283), 1^{er} martyr d'Angleterre, fêté le 22 juin et qui était un païen de la ville de Vérulanium convertit au christianisme et qui fut décapité sur une colline entourant la ville. Alban de Mayence, prêtre et missionnaire grec envoyé en Rhénanie et mort en 406. (Saint-Alban-Auriolles, Saint-Alban-d'Ay, Saint-Alban-en-Montagne) A Saint Alban-Auriolles, fusion des deux communes en 1972, sur celle d'Auriolles, il y eut 2 églises, dédiées à Saint Etienne, 1^{er} martyr.

Saint Andéol : Martyr dans le Vivarais, disciple de Polycarpe qui le fit venir à Smyrne (actuellement Izmir en Turquie). Andéol vint évangéliser le pays d'Helvie (territoire gaulois dans le sud vivarais dont la capitale est Alba la romaine, envoyé sûrement par Saint Irénée, évêque de Lyon. Il fut martyrisé sous Septime Sévère en 208 à Bergoiate (Bourg Saint Andéol). (Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Andéol-de-Vals, Bourg saint Andéol)

Saint André : Il est le 2^{ème} apôtre qui va trouver Simon (Saint Pierre) pour le conduire à Jésus. La tradition ecclésiastique lui donne le titre de Protoklite (premier appelé). Il est fêté le 30 novembre. Né à Betsaïde en Galilée sur les bords du lac de Tibériade, comme son frère de sang Saint Pierre. Saint Pierre est considéré comme le fondateur de l'église de Rome et Saint André, le fondateur de l'église de Constantinople.. Pécheur et disciple de Jean le Baptiste, il est le patron des pêcheurs et des golfeurs. Il est aussi le patron de l'église roumaine et de la marine russe du fait de son périple autour de la mer noire. Il est aussi patron en Grèce, en Ecosse et en Bourgogne. (Saint-André-de-Cruzières, Saint-André-en-Vivarais, Saint-André-Lachamp)

Saint Appolinaire : Plusieurs Appolinaires dont le premier Saint Appolinaire de Ravenne qui vint d'Antioche avec Saint Pierre à Rome et fut envoyé à Ravenne pour évangéliser la ville. Martyr en 87. Saint Appolinaire, évêque de Hiérapolis sous l'empereur Marc Aurèle. Décès vers 180. Saint Appolinaire, né vers 453 à Vienne et originaire d'Auvergne, élève de Saint Mamert, frère de Saint Avit évêque de Vienne et qui deviendra évêque de Valence vers 520 puis patron de la ville. (Saint-Apollinaire-de-Rias)

Saint Barthélémy : Né à Cana en Judée au 1^{er} siècle, un des douze apôtres de Jésus Christ. Son nom vient de l'Araméen « Bar Tolmay » qui veut dire fils de Ptolémée ? La tradition chrétienne l'identifie au disciple Natanaël. Il aurait évangélisé l'Arabie, la Perse et peut être l'ouest de l'Inde. Il est le patron des bouchers, tanneurs et relieurs. Martyr, il aurait été écorché vif, crucifié et décapité à Albanopolis en Arménie au 1^{er} siècle.(Saint-Barthélemy-Grozon, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Barthélemy-le-Plain)

Saint-Basile : Basile de Césarée, appelé également Basile le Grand, né en 329 et mort le 1^{er} janvier 379 à Césarée, est l'un des principaux pères de l'Église. Fondateur d'un monastère dans la région du Pont, sur la mer Noire, il est l'auteur d'une règle, connue comme la 'règle de saint Basile', qui est devenue la principale règle monastique de l'Église d'Orient et qui a partiellement inspiré la Benoît dans l'Occident chrétien. Il pratiqua l'ascèse toute sa vie. En 370, il devient évêque de Césarée. Son engagement pendant la famine, les institutions qu'il crée et qui portent son nom, la Basiliade, en ont fait l'un des précurseurs du christianisme social. Il défend la foi de Nicée contre l'arianisme et écrit des traités sur le Saint-Esprit, développant la théologie de la Trinité. Il cherche autant qu'il est possible à pacifier les divisions au sein de l'Église. Il est reconnu comme 'Docteur de l'Église' en 1568 par le pape Pie V. Fêté par les orthodoxes comme par les catholiques : le 2 janvier en Occident. (Saint Basile)

HISTOIRE

Le nom des Saints dans les communes ardéchoises

Numéro 23

Page 11

Saint Bazile : Il est le saint patron de l'église et donne son nom au village, son nom en patois est *Sean Baouzely*. Il existe une statue du saint à l'intérieur de l'église. Ce martyr aurait été décapité à Nîmes à l'aube du IV^e siècle. Sa tête aurait alors rebondi trois fois, comme celle de saint Pierre, aux Tre Fontane faisant jaillir chaque fois une source. La tradition veut que les mères humectent avec l'eau de ces fontaines la tête de leurs enfants ou leurs bonnets pour les guérir de sueurs de tête trop abondantes. Saint Bazile était aussi réputé pour guérir les hernies. (Saint-Bazile)

Saint Christol : (Dérivé de Saint Christophe) Christophe de Lycie, plus connu comme saint Christophe, est un saint du christianisme ; il est considéré comme le patron des voyageurs.

Christophe dérivé des mots grecs *Khristos* (Christ) et *phorein* (porter), c'est-à-dire celui qui porte le Christ, en allusion à un géant légendaire initialement nommé « Réprouvé » qui aurait aidé l'enfant Jésus à traverser une rivière. Autrefois, il passait pour mettre à l'abri des maladies quiconque voyait sa statue. Saint Christophe est fêté en Occident le 25 juillet. Il est le patron de la capitale de Lituanie, Vilnius. (Saint-Christol)

Saint Cierge : Du latin *cera* : « cire ». Le *ceruus* ou, en bas latin, le *cergium* est le flambeau obtenu par le trempage réitéré d'une mèche dans la cire ou dans une autre substance capable d'alimenter une flamme. A l'origine, les cierges étaient utilisés pour assurer l'éclairage nécessaire aux actes profanes comme aux actes rituels. On les conserva, en dehors même de tout besoin de lumière — par exemple lors des cérémonies faites en plein jour —, à des fins symboliques : évoquer la Lumière qu'est le Verbe incarné, A la fin des rites du baptême, le nouveau baptisé reçoit un cierge, allumé au cierge pascal ; le célébrant lui dit : « Recevez la lumière du Christ ». Devenu « fils de lumière », il doit marcher dans la lumière et garder sa lampe allumée pour le retour du Christ. Lors du baptême d'un enfant, au père, au parrain ou à l'un des membres de la famille venant d'allumer un cierge au cierge pascal, le célébrant déclare : « C'est à vous, leurs parents, leurs parrains et marraines, que cette lumière est confiée : veillez à l'entretenir... ». Le cierge est donc, pour tous les baptisés, le symbole de leur vie même dans le Christ ressuscité. (Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard)

Saint Cirques : (Dérivé de Saint Cyr) Cyr de Tarse, ou Cyr d'Antioche ou *Sanctus Cyricus* ou Saint Cyr est un saint catholique et martyr chrétien. Son nom provient du Grec *kurios* ; maître, seigneur. L'accusatif *Cyricum*, avec un « i » bref, aboutit régulièrement à Cire, écrit Cyr ou Cir depuis le 17^{ème} siècle. Il subit le martyre à Tarse, en Cilicie, à l'âge de trois ou quatre ans, avec sa mère, sainte Julitte ou Juliette, vers 304. Saint Cyr et sainte Julitte sont fêtés le 16 juin par les catholiques. (Saint-Cirques-de-Prades, Saint-Cirques-en-Montagne)

Saint Clair : Plusieurs Clair dont Clair chargé par saint Martin du noviciat au monastère de Marmoutier, ses miracles n'étonnaient pas ses contemporains. *Prêtre, disciple de saint Martin, qui s'était aménagé un pavillon près du monastère de l'évêque, et beaucoup de frères logeaient près de lui.* Dont Saint Clair qui serait venu d'Afrique évangéliser l'Aquitaine. Il aurait été martyrisé à Lectoure en Gascogne. Son culte se répandit dans tout le Midi de la France. Il était particulièrement honoré à Bordeaux dans l'église Sainte-Eulalie avec six autres martyrs: Géronce, Sever, Blylas, Polycarpe, Jean, Justin. Dont Clair, disciple de saint Pierre et premier apôtre de Bretagne ou, selon le martyrologe romain, au IV^e siècle... "*Le diocèse de Nantes fut fondé par Saint Clair, premier évêque de Nantes au 3^{ème} siècle arrivé par la Loire, qui joua un rôle important dans l'évangélisation de la Haute-Bretagne.* Dont Saint Clair du Dauphiné, Originaire de Vienne en Dauphiné, Sa sainteté lui fit opérer de nombreux miracles durant sa vie et après sa mort.- Clair, élevé par sa mère, veuve, dans un village du Viennois, appelé Beauchamp, est une figure éminente du monachisme viennois. Après l'avoir confié aux moines de Saint-Ferréol, sa mère se retire au couvent cloîtré de Sainte-Blandine, dont Clair devient un jour l'aumônier. Élu abbé de Saint-Marcel, Clair illustre ce monastère par sa sainteté, ses miracles et ses prophéties. Il meurt vers 670. Son culte fut longtemps florissant. (saints du diocèse de Grenoble - 3 janvier). (Saint-Clair)

Saint-Clément : Pape (4^{ème}) de 88 à 97 et martyr († 97). Disciple de saint Paul qui en parle dans sa lettre aux Philippiens (4.3), il est l'un des premiers successeurs de saint Pierre sur le siège de Rome. Mais on sait peu de choses de son pontificat en ce temps de l'Eglise naissante. Sa lettre aux Corinthiens est le premier document où l'on voit l'Eglise de Rome intervenir dans une autre Eglise pour qu'y vive la charité, document inappréciable par la fraîcheur du texte si proche des rédactions des évangélistes. Selon la tradition, non vérifiée, il aurait été exilé en Crimée à Cherson où il aurait subi le martyre par noyade. Ses reliques furent ramenées à Rome par les saints Cyrille et Méthode au 9^{ème} siècle. (Saint Clément)

Saint Cyr : Voir Saint Cirques (Saint-Cyr)

La suite au prochain numéro.

INFORMATIONS DIVERSES

Dates à retenir

Numéro 23

Page 12

Elections Régionale



Elections les 6 et 13 Décembre

Vente de brioches



Du 5 au 11 Octobre

Opération au profit de l'ADAPEI de l'Ardèche
Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui passeront dans les maisons.

Cérémonie

11 Novembre

Les élus vous attendent pour ce traditionnel rendez-vous à 11 heures.
Devant le monument aux morts.
Venez nombreux.

Encombrants

Du 6 au 9 Novembre

Des bennes seront installées au village.



Téléthon



Samedi 5 Décembre

à 19h, à la salle des fêtes

Repas concert

Renseignements & Réservations :
Christophe **04.75.07.63.19** / Lydie **04.75.58.09.14**
Maxime **04.75.29.31.79**

Marché de Noël & Bourse aux jouets

Dimanche 22 Novembre

À la Salle des Fêtes, de 9 h à 17h.

Emplacement : 5€

Sur place : buvette et petite restauration

Renseignements & Réservations : 07 85 62 83 17



Repas des aînés & Arbre de Noël

Samedi 12 Décembre

A la Salle des Fêtes, à **12h**, un repas sera offert aux anciens.

Pour les enfants de 0 à 9 ans,
le Père Noël passera à **17h30**.



Mairie

Ouverture au public : Lundi, Mardi et Vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Pour rencontrer Mme le Maire : Merci de prendre rendez-vous.

Contacts : Secrétariat : 04.75.29.06.48
Mail : mairiedesaintjulienlabrousse@orange.fr

Rédaction

Le conseil municipal, M. et Mme HAON.